L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 DECEMBRE 1863. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS; JEUDI MATIN, 17 DECEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shérif—No 189 rue du Canal, à 10 heures et demie, meubles et effets.

Par E. M. Jacobs—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété dans l'îlet compris entre les rues Hevia, Gironde, Poydras et St Paul.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan rue de la Vieille Levée, marchandises sèches, linge fait, chapeaux et chaussures; aussi, jupons, couverts plaqué et beurre.

Par W. P. Vincent—à son magasin d'encan rue de Chartres, 300 lots de marchandises sèches étrangères et du pays.

Par J. P. Boisseau—à 11 heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier, bœuf, porc jambons, fromage, &c.

Par F. F. Trinchard—à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42, groceries, provisions et liqueurs.

Par E. Scott—à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No 54, eau de vie, tabac, bœuf, &c.

Par D. E. Morphy—à onze heures, au coin des rues Tchoupitoulas et Natchez, jambons, bœuf, fromage, &c. —A onze heures et demie, au No 16 de la rue Poydras, son.

Nouvelles par la voie du Sud

Du Mobile Evening News du 11 du courant le Picayune a extrait les nouvelles qui suivent:

Richmond, 10 déc— Le Congrès est accablé de projets, de bills et de résolutions de tous les genres et sur tous les sujets. On n'a rien fait dans les deux Chambres; seulement le Sénat a passé un bill pour rappeler la loi des remplacements.

Le sénateur Johnson, de l'Arkansas, a présenté un bill pour limiter le temps de service des membres du cabinet à deux ans, à moins qu'ils ne soient renommés et confirmés de nouveau par le Sénat. Ce que le pays demande, a-t-il dit, c'est d'être gouverné par de bons officiers et la mesure commandera le respect de tous.

Il y a eu à la Chambre une véritable pluie de bills et de résolutions sur les remplacements militaires, la circulation, les taxes, les levées de toutes sortes, les saisies arbitraires, les fraudes commises par les quartiers maîtres et les commissaires, et pour prohiber l'émission des billets du trésor après le 1er janvier. La plupart de ces bills sont référés sans discussion aux comités.

Richmond, 10 déc— Le général Hood a paru encore dans les rues hier, et a été félicité par de nombreux amis. Sa blessure est entièrement guérie et ne lui cause plus de peine; il se sert de béquilles. On lui prépare des jambes artificielles avec lesquelles il pourra marcher et aller à cheval. Sa santé est meilleure qu'à l'ordinaire et il espère se remettre en campagne au printemps.

Le général Howell Cobb est ici pour conférer avec le gouvernement au sujet de l'état des choses dans le Nord de la Géorgie.

Richmond, 10 décembre—La Gazette de Baltimore du 8 contient les nouvelles ci-après:

Le Congrès fédéral s'est rassemblé à Washington lundi.

Au Sénat, Davis s'est opposé énergiquement à l'admission des sénateurs de l'Ouest Virginie prétendant qu'il n'existe pas constitutionnellement un pareil Etat; conséquemment il ne peut avoir de sénateurs. Ces mêmes sénateurs, cependant, ont été admis par un vote de 36 contre 5.

La Chambre s'est organisée par l'élection de Schuyler Colfax, comme orateur, au premier ballotage. Il a reçu 101 suffrages, Cox 42, Dawson 12, Mallory 10, et tous les autres collectivement 17. 92 formaient la majorité.

L'orateur, en prenant possession de son siége, s'est prononcé pour la guerre à outrance et a déclaré qu'il fallait écraser la rébellion par tous les moyens à la disposition du gouvernement.

Le message du Président Lincoln n'a pas été encore adressé aux Chambres. On dit que ce document est plus court que d'ordinaire. Il fait seulement allusion à la question de réunion et dit que le moment n'est pas venu de la discuter pleinement. A ce sujet, M. Lincoln se montre décidément conservateur.

Une dépêche de Foster, datée du 7, a ... dit que Wilcox a été envoyé pour attaquer l'ennemi en flanc à Bean's Station.

Le président Lincoln a lancé une proclamation pour rendre un hommage spécial de gratitude à Dieu pour l'expulsion des forces insurgées de l'Est Tennessee.

La dernière cote de l'or était 151.

Charleston, 10 décembre—L'ennemi a bombardé la ville entre 10 et 11 heures, hier soir, et entre 3 et 4 heures ce matin. Une vingtaine de bombes ont été lancées mais aucun dommage sérieux n'en est résulté et personne n'a souffert. Nos batteries ont tiré vigoureusement sur l'ennemi pendant la nuit.

Le feu entre les batteries continue.

Charleston, 11 décembre—Douze bombes ont été lancées, hier soir sur la ville par intervalles, le dommage est insignifiant. Nos batteries ont répondu.

On n'a pas tiré sur le fort Sumter.

Dalton, 8 déc—L'ennemi, fort de 22,000 hommes, s'est présenté devant Knoxville et Longstreet s'est retiré. Ses troupes se dirigent vers la Caroline du Nord.

Bristol, 10 décembre—Nos derniers avis sont que les forces de Longstreet sont rangées en ligne de bataille à Rutledge. Son arrière garde escarmouche avec l'ennemi, dont la poursuite a été lente depuis que nos forces ont quitté Morristown.

Notre cavalerie a escarmouché toute la journée de lundi avec l'avant garde de Wilcox, sur la rivière Clinch.

Le détachement d'incursionistes du capitaine Everett est retourné hier à Abingdon. Il a attaqué l'ennemi à Mount Sterling, Kentucky, et l'a mis en déroute après une résistance obstinée pendant laquelle la maison de cour et la geôle ont été brûlées. Il a pris beaucoup de bons chevaux et $100,000 en greenbacks. L'ennemi ayant été renforcé, il a retraité promptement par Pound Gap, suivi de près par 1,200 hommes de cavalerie qu'on dit être à Gade Springs, dans le Nord de l'Etat.

Nouvelles additionnelles par la voie du Sud.

DE CHARLESTON.

Charleston, 9 déc.—Les Fédéraux, entre trois et quatre heures, ont ouvert le feu sur la ville et ont lancé huit bombes. Les batteries de Moultrie et de James Island ont répondu au feu et ont fait taire les batteries ennemies.

Cinq batteries ont été atteintes, mais personne n'a été touché.

On n'a envoyé que six boulets contre le fort Sumter aujourd'hui. Un a manqué le but. Pas de perte.

Le feu de l'ennemi est principalement dirigé sur Moultrie et James. Trois hommes de la 3e batterie du Rhode Island ont été pris vendredi, avec leurs chevaux et leurs armes dans l'île de Krawah.

Charleston, 5 déc.—Moultrie a dirigé le feu de calcium de Gilmore hier soir.—On n'a tiré que six fois sur le fort Sumter aujourd'hui. Ce fort est considéré maintenant comme à l'abri de de tout assaut.

De l'armée du général Lee.

Orange Court House, 7 déc.—Les premiers rapports qui annonçaient la retraite de l'ennemi vers le Rappahannock sont confirmés par des rapports subséquents.

On annonce aussi que l'ennemi arrache les rails du chemin de fer entre le Rappahannock et le Rapidan.

On a vu hier un large train de waggons en mouvement entre les deux rivières.

L'ennemi a des camps autour de Stevensburg, dans le comté de Culpepper. Les piquets de sa cavalerie s'étendent jusqu'à Mitchel Station, à quatre milles en arrière du Rapidan.

Orange Court House, 6 déc.—Cinq prisonniers ont été amenés aujourd'hui. Ils ont été pris par nos éclaireurs à Culpepper.

Le maréchal prévôt a enregistré 600 prisonniers depuis le passage du Rapidan par Meade. On en a envoyé 200 de plus qui n'ont pas été enregistrés ici.—Pas d'opérations militaires à mentionner.—Le temps est clair et froid.

Orange Court House, 9 déc.—Rien de nouveau des avant-postes aujourd'hui. Tout est calme sur le front des lignes.

De l'est Tennessee.

Dalton, 6 déc.—Un monsieur de Chattanooga dit aujourd'hui que le corps principal de l'armée fédérale a quitté cette place pour se rendre dans l'est-Tennessee.

La division d'Osterhaus est à Huntsville.

Les piquets de l'ennemi sont à McFarland Spring.

Bristol, 9 déc—Rien de final sur Longstreet aujourd'hui. La brigade de Gilmer a rencontré l'avant-garde du corps de Wilcox, forte de 2000 hommes, près de Maynardville, Tenn., jeudi dernier, l'a mise dans une déroute complète et lui a fait nombre de prisonniers, qui disent que l'avant garde de Wilcox n'était composée que de recrues.

Les communications télégraphiques sont ouvertes jusqu'à Rogersville Junction.

Dalton, 5 décembre—Sept Fédéraux pris près de Cleveland par des éclaireurs commandés par le capitaine Rhodes, de la cavalerie de Wheeler, ont été amenés ici aujourd'hui. Deux d'entre eux faisaient partie de la garde chargée d'une dépêche du général Sherman, allant vers Charleston.

Le capitaine Rhodes a capturé aussi deux wagons, six chevaux et quatre mules, mais des renforts de l'ennemi étant survenus, il a détruit les wagons.

Le général Grant est encore sur le Chickamauga.

Les piquets de l'ennemi sont à Lee et Gordon Mills et à Alpine, à 12 milles de Lafayette.

Des citoyens unionistes rapportent que trois ou quatre régiments fédéraux sont campés près de Cleveland. Quelques uns des hommes du capitaine Rhodes ont passé par la ville, mais ne les ont pas aperçu.

Une lourde canonnade a été entendue hier dans la direction d'Athens, Tennessee, canonnade qu'on suppose être un engagement entre la cavalerie de Wheeler et l'ennemi.

Bristol, 7 décembre—Le capitaine Pate Everett, du 9me de cavalerie du Kentucky, a attaqué l'ennemi, il y a quelques jours à Daltersville, Kentucky, l'a mis complètement en déroute et a pris nombre d'hommes, de chevaux et d'armes.

De Richmond.

Richmond, 7 décembre — La législature s'est rassemblée aujourd'hui.

Richmond, 9 décembre—Le message du gouverneur, entièrement consacré aux affaires locales, a été lu hier à l'assemblée.

A l'encan, aujourd'hui, les bons de l'emprunt des 15 millions, ont rapporté de 182 1/2 à 191 avec l'intérêt en sus; les bons enregistrés, ont rapporté 150 et l'intérêt; les 8 pour cent, dus en 1876, 111 et l'intérêt.

Les membres du commerce de tabac, dans une assemblée tenue hier, ont nommé un comité pour faire une enquête sur l'affaire des tabacs français et adresser aux autorités un rapport sur le résultat. On dit que cette action est basée sur des développements qu'il est bon de ne pas rendre publics avant la fin de l'instruction.

On dit que les préférences du président sont en faveur de Longstreet comme successeur de Bragg, mais on croit que Beauregard sera choisi. Les Richmondistes demandent Joe Johnston. Bragg serait un excellent choix pour succéder à Beauregard dans la défense de Charleston.

On parle de quelques changements dans le cabinet. On croyait que Memminger se retirerait et que Seddon serait transféré du département de la guerre à ce poste.

Il y a 10,411 prisonniers fédéraux à Richmond, dont 958 sont officiers.

Rapport du secrétaire de la guerre.

Richmond, 9 décembre—Le rapport du secrétaire de la guerre est un document très long et très important. Il se borne brièvement aux opérations de l'armée dans les divers départements, dit que la campagne dans le Mississippi a été certainement désastreuse, et qu'il est difficile de résister à l'impression que ces désastres n'étaient pas inévitables, qu'une cour d'enquête, pour examiner tous les faits de la campagne, s'est rassemblée à Atlanta en septembre dernier, à cause du voisinage de l'ennemi, et qu'elle a été suspendue temporairement parce qu'elle n'a pu interroger des témoins attendus encore d'autres points. Mais on espérait qu'elle reprendrait bientôt ses séances. Le manque de réserve en hommes et en provisions, plutôt que le manque de réserve en bataille, a causé la retraite de l'armée de Centre-Tennessee. Il fait allusion aux déserteurs, aux trainards et aux absens et dit que la force effective de l'armée n'est qu'un peu plus de la moitié ou n'est que près des deux tiers du nombre d'hommes porté sur les rôles. Il recommande le rappel de la loi sur les remplacements et sur les exemptions et l'appel immédiat sous les armes de tous les remplacés; et il demande que le pouvoir donné par le Congrès pour obtenir des remplaçants soit régulièrement et constitutionnellement abrogé.

Il dit qu'aucune convention n'a eu lieu entre le gouvernement et ceux qui fournissent des remplaçants, ainsi qu'on l'a allégué, mais que c'était un simple privilège accordé par le gouvernement et au lieu de se plaindre de l'abrogation de ce privilège ils devraient être reconnaissants de ce qu'on leur a accordé jusqu'ici. Il recommande la diminution des motifs d'exemption et la conscription de tous, se réservant de désigner ceux qui devront rester chez eux pour contribuer aux besoins sociaux. Il dit que les hommes de trois ans, quand leur temps expirera, ne pourront pas être finalement déchargés, mais qu'ils devront être retenus, en leur laissant le choix des compagnies existantes sous l'organisation actuelle dans le service d'une arme semblable, et il recommande la consolidation des compagnies et des régiments réduits au dessous d'une certaine mesure. Il paye un glorieux tribut à l'héroïsme, à la constance et au dévouement inébranlable des soldats et des morts pour la cause du Sud.

Le Congrès Confédéré.

Richmond, 7 décembre.—Le Congrès s'est réuni aujourd'hui. Il y avait un quorum dans les deux Chambres.

Au Sénat on a présenté deux bills pour rappeler toutes les lois autorisant les exemptions, et pour prévenir l'enrôlement des remplaçants au service militaire, et pour réduire la liste des personnes exemptes du service.

A la Chambre on a présenté une résolution pour charger un comité réuni des deux Chambres d'examiner la question du papier monnaie et de faire un rapport sur les mesures à prendre. M. Foote a présenté un certain nombre de résolutions que la Chambre a reçues très froidement. Tout l'intérêt se concentre sur la question du papier monnaie.

Richmond, 9 décembre.—Le Sénat s'est montré disposé aujourd'hui à faire une enquête sur les actes de l'administration. La question de soumettre à l'arbitrage la saisie des provisions en vertu des ordres du Commissaire général, et la conduite du Secrétaire du Trésor à propos du paiement de l'intérêt sur les obligations cotonnières, ont été l'objet de résolutions d'enquête présentées par M. Orr, et prises en considération par le Sénat. M. Orr a appuyé ses résolutions de faits relatifs à chaque point.

M. Johnson, de l'Arkansas, a mis sur le tapis la question du département du Transmississippi, en présentant des résolutions pour organiser des départements séparés de la guerre et du trésor, et les comités de finances et ceux des affaires militaires ont été autorisés à faire un rapport à ce sujet.

La Chambre s'est constituée en comité pour examiner le message du Président. Elle a référé à un comité spécial composé d'un membre de chaque Etat la partie relative aux finances et le rapport du Secrétaire du Trésor.

Dans le but de mettre à l'épreuve le sentiment de la Chambre, on a présenté une résolution pour charger le comité de préparer un bill établissant un impôt sur les propriétés réelles et personnelles. Elle a été adoptée par 42 ouis contre 14 nons. Comme ce serait contraire à la lettre de la Constitution, on doute que les Etats sanctionnent la perception de cet impôt.

M. Foote a déchargé son tromblon sur l'administration sous forme de trois amendements à la résolution qui référait la partie du message concernant l'armée. Il demande d'abord une loi pour augmenter la paie des troupes, une enquête sur l'accusation de manque de courage portée par le Président contre une partie de troupes à Chikamauga, puis une enquête sur les allégations relatives à la nourriture des prisonniers fédéraux. A l'appui de ses résolutions, Foote a prononcé un violent discours contre la politique de l'administration et les actes du Président.

Le rapport des commissaires de la taxe de guerre évalue les recettes à cent millions de piastres, et se plaint des clauses de l'acte qui gênent la collection.

Adieux du général Bragg à son armée.

Dalton, 2 décembre.—A la suite de plusieurs demandes adressées au Président, j'ai obtenu son consentement pour abandonner le commandement de cette armée qui se trouve transféré au lieutenant-général Hardee. C'est avec un regret sincère que j'annonce cette séparation.

Ce n'est pas sans une profonde émotion que peut se rompre une association de plus de deux ans entre un commandant et ses troupes sur lesquelles il avait l'habitude de compter. Le temps ne pourra jamais affaiblir l'attachement résultant d'une cause commune et de dangers partagés sur tant de champs de batailles, depuis Pensacola jusqu'à Chickamauga.

Les circonstances qui nécessitent cette mesure seront appréciées par tout bon soldat et par tout patriote sincère, et le dernier appel que le général ait à faire à la vaillante armée qu'il a si longtemps et si noblement soutenu, est de donner à son successeur cet appui cordial et généreux et essentiel au succès de nos armes. Dans ce successeur vous avez un vétéran dont vous avez contribué à établir la brillante réputation.

C'est aux officiers de mon état major généraux qui ont si longtemps et avec tant de zèle et de succès, lutté contre de sérieuses difficultés pour servir l'armée et me soutenir, qu'est dû en grande partie le peu de succès et de réputation que nous avons acquis. En leur faisant ainsi qu'à l'armée d'affectueux adieux, j'ajoute qu'ils ont la bénédiction et les vœux d'un ami reconnaissant.

Adresse du général Hardee.

Dalton, 2 décembre—Soldats de l'armée du Tennessee: le général Bragg ayant été relevé de ses fonctions dans cette armée, le commandement m'a été dévolu. La fermeté, le courage inébranlable et le patriotisme sans tache du chef distingué qui a partagé votre fortune depuis plus d'un an, resteront longtemps dans le souvenir de cette armée et du pays qu'il a bien servi.

En prenant le commandement, je désire dire qu'il n'existe aucune cause de découragement. La supériorité écrasante du nombre nous a forcés à abandonner Missionary Ridge, mais l'armée est encore intacte, animée d'un bon esprit, et nos pertes, qui ont été faibles, seront rapidement comblées. Le pays a anxieusement les yeux fixés sur vous, et je sens qu'il peut compter sur vous. Ce ne sont pas les faibles et les timides qui ont besoin d'être encouragés par des succès constants, les vétérans de Shiloh, de Perryville, de Murfreesboro et de Chickamauga qui ont pas besoin de stimulants pour maintenir leur courage et leur résolution. Laissons le passé pour ce qu'il est—nous pouvons maîtriser l'avenir.

W. J. HARDEE, Lieutenant général.

La situation en Georgie.

(Extrait d'une correspondance du Mobile Register)

Montgomery, 6 décembre—La situation sur la frontière de Georgie absorbe l'attention de tout le monde. Cette situation est critique et demande de promptes et d'énergiques mesures de la part du gouvernement et du peuple. S'il y a du nerf et du courage à Richmond, le moment est venu de le prouver, car il n'y aura jamais de plus grande occasion que celle-ci. Je ne crois pas qu'il soit prudent de baser des opérations défensives sur la théorie des mauvaises routes, de la saison et des quartiers d'hiver. Le temps est beau et je ne serais pas surpris d'apprendre que Grant concentre toutes ses forces pour marcher sur Atlanta et il le fera aussitôt qu'il aura les colonnes qu'il a envoyées au secours de Burnside.

Grant est actif et énergique, il est à la tête d'une puissante armée, disciplinée jusqu'au dévouement, fière de son dernier succès et confiant en elle-même. J'apprends d'officiers, naguère prisonniers de guerre, que le ton des officiers yankees est grandement exalté et qu'il est question d'écraser promptement les rebelles pour se retourner contre Napoléon et le punir de son impertinence envers l'universelle nation yankee.

Tout le monde demande que Joseph E. Johnston prenne le commandement de Bragg; mais l'opinion est unanime que le Président Davis ne répondra pas au vœu public, parce qu'il n'aime pas le grand soldat.

La Législature de l'Alabama a passé une résolution invitant le président Davis à placer le général Johnston dans une position à la hauteur de son mérite et où ses talens militaires pourraient être utiles au pays. Quel est l'homme qui dans ce moment semble fait pour la situation et dont les services ne soient pas réclamés ailleurs? n'est-ce pas Johnston? C'est l'homme du moment et il est appelé par le peuple et toute l'armée. Le président cédera-t-il à leur demande à cette heure d'épreuve et de danger?

Grant pourra-t-il réussir dans sa campagne? Il vise à la conquête des trois Etats de Georgie, Alabama et Mississippi, et il a sous ses ordres immédiats une armée d'au moins 100,000 hommes. Nous saurons bientôt s'il a une capacité à la hauteur de son ambition."

La lettre d'où nous avons extrait ces divers passages dit que Bragg est à Warm Springs en Georgie. Ce brave officier a besoin de repos. Il n'en a jamais eu depuis le commencement de la guerre. Il faut espérer que ses ennemis sont maintenant satisfaits. Sa retraite magnanime semble avoir adouci le ton de ses détracteurs. Mais le général Bragg est un homme dont on aura toujours besoin dans cette guerre. Le pays le rappellera de nouveau à un commandement important.

Nouvelles diverses.

Sacrifices héroïques.—Nous apprenons que deux remplaçants ont été récemment payés en cette ville, dit le Richmond Enquirer, l'un $10,000 et l'autre $11,000. Considérant la manifeste diminution du système de remplacement, c'est une épreuve assez héroïque du sort, pourvu que les remplacés entendent rester dans la Confédération pour y vivre dans le luxe avec le surplus de leurs fortunes. Mais puisque tant de gens quittent le pays et laissent des non-combattants derrière eux pour prendre soin de leurs biens, il n'est pas probable que ces messieurs attendent l'action du Congrès sur la question du remplacement. Amasser une fortune, en convertir une portion en immeubles et une autre portion en or; ensuite partir pour l'Europe pour y attendre la fin de la guerre, pendant que les hommes restant au Sud comme tenanciers des propriétés, c'est là un système qui devient grandement populaire aujourd'hui parmi les remplacés.

Les chevaux du gouvernement.

Le Lynchburg Republican dit que nombre de chevaux de l'armée du général Lee y sont amenés pour être soignés dans les écuries du gouvernement où ils sont bien nourris et promptement remis en état de faire un nouveau service. D'autres chevaux fatigués prennent leurs places, et un système d'échange est ainsi entretenu fort à propos. C'est là une amélioration positive sur l'ancienne manière de faire qui consistait à vendre à vil prix les chevaux épuisés et à les remplacer par des chevaux obtenus de force partout où ils se trouvaient.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour prévôtale—Juge Atocha.—O. Beebilia Brashill a été condamné à six mois de prison pour avoir mis en circulation des timbres contrefaits.

T. Ryan, reconnu coupable de violation de l'ordre qui a trait à la poudre, a été acquitté une amende de deux cents piastres. Le magistrat a ordonné de plus que la poudre fût confisquée.

Mary McCarthy et Ann Hall ont été condamnées à deux mois de détention au Workhouse. Elles avaient fourni de la boisson à des soldats et on a découvert chez elles un habit de soldat.

F. Arthur, soldat, qui n'était pas muni d'une passe, a été envoyé à son régiment. Il perdra trois mois de paie.

Jno. Vincennes et Jno. Pinta qu'on accusait d'avoir recélé des déserteurs de l'armée des Etats-Unis et engagé des hommes à déserter, ont subi hier un interrogatoire. Le magistrat a prononcé leur acquittement.

J. S. Joenson et Jno. Conners étaient accusés d'avoir joué et poussé des soldats à en faire autant. Le second a été condamné à trois mois de détention au Workhouse; Johnson a été acquitté mais le juge lui a dit de prendre garde à l'Ile aux Vaisseaux.

Joseph Delaney est venu répondre à l'accusation d'avoir trafiqué avec l'ennemi. L'officier Price a déclaré avoir surpris des nègres qui transportaient du sucre hors des lignes. Ces nègres lui apprirent que le chargement appartenait à M. Dalaney, que ce dernier comptait recevoir du coton en échange et que ce genre d'affaires n'était pas de date récente. Un charretier a dit qu'il avait transporté de la farine, du bacon, etc, chez le Dr Laycock, au-delà des lignes, et avait rapporté quatre chargements de coton pour M. Delaney.

—La suite de l'interrogatoire a été remise au 26 du courant.

Deux soldats du 2e régiment de la Louisiane, lesquels avaient pris des marchandises dans la boutique d'un cantinier, ont été envoyés à Tortugas pour un an.

Le sergent Wm Duff, accusé de s'être absenté sans permission et d'avoir donné à un sergent un coup de sabre au visage, a répondu qu'il était ivre dans le moment. Il a été bon officier jusqu'au jour où son régiment est venu ici. Il a été condamné à redevenir simple soldat, à perdre 5 mois de paie et à ne pas avoir de congé avant six mois.

Alexandre et Emmanuel, hommes de couleur, accusés de tentative de meurtre sur la personne d'un blanc, sur la côte, ont été traduits devant le magistrat. La déposition d'un nègre témoin à charge a été entendue puis la suite de l'interrogatoire a été renvoyée à un autre jour.

Mortalité.—Le Bureau de Santé annonce dans son rapport officiel publié hier matin, qu'il y a eu 159 décès dans les limites de la Nile Orléans, du 7 au 13 courant.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont: la diarrhée chronique, 27; les affections pulmonaires, 17; l'inflammation des poumons, 11; la dyssenterie, 9.

Nationalité—Amérique anglaise, 1; Angleterre, 1; France 3; Allemagne, 9; Irlande, 16; Portugal, 1; Suisse, 1; Etats Unis, 73; Indes Occidentales, 1; non déclarée, 53.

Il est mort 115 blancs, 31 nègres et 13 mulâtres.

Grande vente de marchandises sèches—Il sera vendu vendredi prochain, 18 décembre, à 10 heures du matin, par J. H. H[illegible], à sa salle d'encan, rue de Chartres, No 3[illegible], un immense assortiment d'étoffes françaises, américaines et anglaises, et à midi, le même jour et dans le même local, une grande quantité de pardessus, de business coats, d'habits de ville, de paletots secs, de pantalons, de gilets de soie, etc, etc...... Voyez les annonces.

Changement de local.—MM. Grieff, Byrnes & Co., ont pris les vastes magasins Nos 43, 45 et 47 de la rue Nouvelle Levée, entre celles Poydras et Gravier, où ils continueront leur genre d'affaires.

Mille piastres de récompense sont offertes par MM. Grieff, Byrnes & Co, à celui qui leur rapportera une somme de $6310 perdue ou volée à l'incendie de leur magasin rue Tchoupitoulas. Cette somme consistait en billets des banques de l'Etat, des Citoyens et de Nile-Orléans. Voir l'annonce.

Vins rouges.—La maison C. Cavaroc & Cie. No 116 rue Royale, a reçu d'excellents vins rouges en barriques et en caisses, par le navire prussien Vorwarts, qui vient d'arriver de Bordeaux.—Avis aux consommateurs et aux familles.

EDITION D'HIER SOIR.

Message du Président Davis.

Le True Delta de ce matin, contient l'analyse suivante du message du Président Davis, extraite d'un journal de Mobile:

Le président passe brièvement en revue les événements de l'année dernière et remarque que si les succès n'ont pas égalé notre attente, nous n'avons pas moins arrêté les progrès de l'ennemi partout où il s'est présenté.

Nos relations avec les puissances étrangères sont discutées longuement. Le président regrette qu'elles ne se soient pas améliorées depuis son message de janvier dernier et que la politique des nations européennes soit moins impartiale qu'elle était et ait pris même, en certains cas, un caractère positif de malveillance.

Des commissaires avaient été envoyés à l'étranger dans le but d'ouvrir des négociations propres à fixer les droits relatifs et obligations des Etats Confédérés et des Etats Unis sous l'empire des traités conclus avec les nations étrangères avant la séparation qui a eu lieu, mais cette offre de notre part a été déclinée, et la nullité de ces traités pour nous puisque nous n'avons pu jouir des bénéfices qu'ils procuraient et, dans l'opinion du président, nos relations avec les nations européennes sont maintenant contrôlées exclusivement par les règles générales de la loi des nations.

Le message recommande expressément une législation sur la question de finances. Rien jusqu'ici ne put atteindre tout d'abord à une guerre de cette durée, les ressources du pays sont grandes et l'esprit du peuple si dévoué à la cause que le remède est à notre portée.

La politique financière du gouvernement depuis sa formation est discutée et le Président reconnait que bien que les clauses de la constitution, permettant ne puissent pas être mises à exécution sous la forme qui y est indiquée, cependant il est clair que le devoir du Congrès est de se conformer à l'esprit général de la constitution et de rendre la taxe uniforme dans tous les Etats Confédérés.

Ces considérations sont grandement corroborées par la réflexion qu'une tentative de diviser la taxe parmi les Etats, dont quelques-uns sont occupés entièrement ou partiellement par l'ennemi, renverserait l'intention de ceux qui ont fait la constitution, et produirait une injustice révoltante pour l'esprit du peuple, au lieu de ces justes relations entre la taxe et la représentation que les clauses de la constitution ont pour but d'assurer.

Avec de larges portions de quelques Etats, occupées par l'ennemi, quelle justice y aurait-il à imposer le reste de tout le montant de la taxe de l'Etat entier dans la proportion de la représentation? Cela ne ferait qu'augmenter le fardeau de ceux qui souffrent déjà le plus de la guerre et notre impuissance à les protéger contre l'invasion, comme nous y sommes obligés par la Constitution, ajouterait à leurs pertes si nous voulions exécuter la lettre en violation de l'esprit de cet instrument.

On ne pouvait avoir une telle pensée lorsqu'on a fait la Constitution. On peut donner du poids à ces considérations si nous réfléchissons que bien que la Constitution ordonne que le gouvernement permanent soit mis en opération avec une représentation temporaire divisée parmi les Etats, elle ordonne expressément, après avoir prescrit qu'un recensement sera fait dans les trois ans, que cette division temporaire du pouvoir représentatif durera jusqu'à ce qu'une pareille énumération soit faite.

Qui prétendra que parce que le recensement ne peut être fait dans le temps prescrit, le gouvernement doive périr à l'expiration de ce terme faute d'un corps représentatif? Sous quelque point de vue que j'envisage le sujet, je suis conduit à la conclusion déjà annoncée, et qui est en harmonie avec un vote pris dans une ou dans les deux chambres à la dernière session c'est pourquoi, jusqu'à ce que nous soyons à même de suivre le mode précis requis par la Constitution, je juge qu'il est de mon devoir d'approuver toute loi établissant une taxe que vous serez obligés d'imposer dans l'intérêt de la défense du pays, de la manière la plus équitable, uniforme et impartiale possible, sur toutes les propriétés du peuple.

Dans votre législation précédente, vous avez cherché à éviter la quantité croissante des billets en circulation et offert des avantages pour une conversion volontaire.

Les mesures adoptées dans ce but n'ont que partiellement réussi et le mal est arrivé maintenant à des proportions si grandes qu'il faut absolument réduire notre circulation au niveau des besoins du pays. Cette réduction devrait être accompagnée de l'engagement de ne jamais excéder ce montant sous aucunes circonstances. Le mode de crédit le plus désastreux est celui qui trouble la base de tous les échanges et rend impossibles tous calculs de valeurs futures; qui augmente en proportions constamment croissantes le prix de tous les articles de nécessité; qui déprécie aussi les salaires fixes, les gages et les revenus, de manières à les rendre inférieurs aux prix mêmes des simples subsistances. Si à cela vous ajoutez l'influence encore plus fatale sur le moral et le caractère du peuple, influence à laquelle j'ai déjà fait allusion, je suis convaincu que vous arriverez à la conclusion qu'une inflexible adhésion à la limitation de la circulation est un élément indispensable de tout système de finance à adopter pour l'avenir.

Les détenteurs de la circulation actuelle seront protégés dans le recouvrement de leurs justes droits seulement par la substitution de quelque autre garantie aux billets actuels. Si la circulation n'est pas grandement et promptement réduite, l'état actuel des prix exagérés non seulement continuera à exister, mais par le fait même de larges sommes qu'il faudra consacrer à la poursuite de la guerre, ces prix deviendront encore plus extravagants, et tout le système tombera sous son propre poids en rendant impossible le rachat de la dette, et en détruisant toute la valeur dans les mains des détenteurs. Si, au contraire, une dette consolidée avec un intérêt assuré par le revenu d'une taxe est substituée à la circulation actuelle, tout le montant en profitera aux détenteurs actuels, et le gouvernement sera mis à même de poursuivre la guerre avec succès. Il est par conséquent demandé aussi bien par l'intérêt des créanciers que par celui de tout le pays que les titres de la dette publique existante maintenant sous forme de billets du trésor soient convertis en bons portant intérêt avec la clause d'une taxe suffisante pour assurer le payement ponctuel et la rédemption finale de toute la dette.

Le Président recommande à l'attention du Congrès le rapport du secrétaire du Trésor et il espère qu'il occupera les délibérations de ce corps jusqu'à ce qu'il ait pris à ce sujet la décision la plus propre à atteindre les résultats importants que le pays attend.

Le Président croit que l'armée est, sous tous les rapports, dans de meilleures conditions qu'à aucune époque de la guerre. Il recommande le renvoi à l'armée de tous ceux qui sont indûment absents, la suppression des remplaçants, la modification de la loi d'exemption pour restreindre les cas et mettre dans les rangs tous les charretiers, cuisiniers, et autres individus diversement employés, en les faisant remplacer pour ces divers services par des nègres.

Il partage l'opinion exprimée par le secrétaire de la guerre, qu'il n'y aurait pas de violation de contrat dans une nouvelle disposition de la loi, qui obligerait au service ceux qui ont fourni des remplaçants lors du premier appel.

Il passe en revue les actes des divers départements exécutifs, et l'annonce satisfaisante que les recettes du département des postes sont de $675,000 au-dessus des dépenses.

Les communications avec la région du Transmississippi sont tellement entravées que l'exécution des ordres du gouvernement devient très difficile et une loi est nécessaire pour pourvoir à l'exercice d'une autorité temporaire, particulièrement dans le département des Postes et du Trésor, pour lesquels il recommande la création de sous-secrétaires; tandis que pour les affaires militaires il parait suffisant d'autoriser le Président et le Secrétaire de la guerre à déléguer au général commandant ceux des pouvoirs discrétionnaires dont ils sont revêtus par la loi, que les exigences du service nécessiteront.

En terminant, le Président fait allusion à la manière sauvage et féroce dont l'ennemi conduit la guerre, et il désigne à l'exécration publique le refus du gouvernement de Lincoln d'exécuter le cartel pour l'échange des prisonniers; mais le patriotisme du peuple a été à la hauteur de tous les sacrifices demandés par les besoins du pays, et Dieu nous a gratifiés de succès hors de proportions avec nos moyens, et par sa faveur divine nos efforts finiront par être couronnés de succès.

Le général Breckinridge—Des télégrammes du 4 courant reçus au Nord de Chattanooga disent que la rumeur de la mort du général Breckinridge, par suite de blessures qu'il aurait reçues au combat de Ringgold, a été confirmée. D'un autre côté une dépêche de Dallton du 2 parlant de la sérénade d'adieux donnée au général Bragg, nomme le général Breckinridge parmi ceux qui ont prononcé des discours à cette occasion. Aucune dépêche du Sud ne mentionne qu'il ait été blessé.

Guerillas sur le fleuve—Nous lisons dans le Memphis Bulletin du 9 courant:

Un passager du Sallie List, arrivé de Duval's Bluff, nous apprend que les guérillas ont tiré sur le bateau à vapeur Ella, entre Duval's Bluff et Jacksonport, et que le capitaine et un major de cavalerie ont été blessés. Une vive escarmouche a eu lieu sur le chemin de fer qui va de Duval's Bluff à Little Rock, entre une troupe d'ouvriers employés à réparer le chemin et des guérillas; il y a plusieurs morts et plusieurs blessés. Les guérillas ont fini par disparaître.

NOUVELLES DE FRANCE.

Paris, 19 novembre.

Les réponses des divers gouvernements à l'empereur des Français, relativement à la proposition de congrès, sont arrivées ou attendues très-prochainement. Il se confirme qu'il n'y aura aucun refus formel et que tous les souverains adhèrent en principe à l'initiative de la France, même le Saint Père dont on attendait un refus absolu. Pie IX, d'après ce qui résulte du dernier consistoire, aurait cru ne pas devoir repousser tout d'abord une proposition dont les tendances sont évidemment conciliantes et qui peuvent arrêter l'effusion de sang: mais, de même que tous les autres souverains, le Saint Père demande à être édifié sur les bases du programme.

Je ne saurais garantir, comme l'annoncent ce matin le Siècle et ce soir la France, que la réponse de la reine Victoria soit arrivée; toutefois je crois que l'acceptation du gouvernement britannique est également subordonnée à la connaissance des questions qui seront le sujet de la délibération.

Tout au plus aura-t-on, comme dernière limite de courtoisie, demandé au gouvernement impérial de fixer lui-même ces questions.

Les présomptions sont toujours assez favorables en ce qui concerne la Russie, mais moins quant à l'Autriche. En résumé, cependant, je dois le dire, on n'a jamais plus douté de l'efficacité du moyen proposé ou même de la réalisation d'une entente suffisante pour pouvoir ouvrir les délibérations.

On m'assure que M. Dayton a protesté contre la construction de deux bâtiments, en ce moment sur les chantiers de Bordeaux, le Sphinx et le Cheops, que l'on dit être destinées au vice-roi d'Egypte. Ces bâtiments auraient été commandés à M. Arman par M. Bravais qui sert d'intermédiaire entre ce constructeur et Ismail pacha; mais le chargé d'affaires du gouvernement de Washington croit que le Sphinx et le Cheops doivent aller augmenter la marine des confédérés. Les mêmes présomptions se sont produites au sujet de deux vaisseaux corsaires qui sortent du même port, le Yeddo et le Osaca, mais peut-être sans plus de fondement.

Le Saigon, batterie flottante, vient d'être détruit ou tout au moins gravement endommagé par un incendie, venu probablement de cause fortuite, dans le port de Rochefort.

Le préfet du Gard a été mandé à Paris, pour donner des éclaircissements au sujet de l'élection et attaques de M. Bravais, le même dont je vous parlais tout à l'heure.

Il est probable, pour ne pas dire certain, que le gouvernement attend la fin de la vérification des pouvoirs pour convoquer simultanément tous les colléges électoraux qui, à Paris comme dans les départements, auront à pourvoir à des vacances, par suite d'options ou d'annulations. Les comités électoraux de Paris ne songent pas encore à se réunir; il est probable qu'une commission composée des neuf députés de la Seine, plus de M. Emile de Girardin, désigneraient les deux nouveaux candidats de Paris (M. Pelletan conservant, bien entendu, sa circonscription), ou sera appelée de nouveau à exercer une grande influence sur les choix. M. Garnier Pagès se présente dès à présent. Il est question également de MM. Dufaure, Edouard Laboulaye, etc.

On pense dans le faubourg Saint Antoine à M. Bac. On parle aussi d'admettre à la candidature des jeunes gens qui donneraient des garanties, s'ils n'ont pas fait encore leurs preuves publiques de talent.

Il y a aujourd'hui grande chasse à courre à Compiègne.

De grands efforts sont faits auprès de l'empereur pour l'entraîner dans une voie de réaction complète. On veut effrayer Sa Majesté en exagérant la portée de la discussion parlementaire et en faisant monter à ses yeux le flot de l'opposition. On cite MM. de Persigny, Pietri, Granier de Cassagnac, etc., comme les plus fougueux à marcher dans cette voie où il n'est aucunement probable que le souverain les suive.

Les conseils de la Banque sont maintenant quotidiens au lieu d'être hebdomadaires; dans ce conseil d'aujourd'hui, on aurait reconnu qu'il était possible d'éviter encore une nouvelle hausse du taux de l'escompte; l'encaisse, qui a été de 180 millions ces derniers jours, était remontée à 204 millions.

BULLETIN COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 16 décembre, à 5 heures P. M.

COTON—Les ventes d'hier, outre ce qui a été annoncé, se sont élevées à 400 balles dont la plus grande partie a été vendue vers la fin de la journée. [illegible] Aujourd'hui, le marché a été animé, et les prix [illegible] transactions de la journée [illegible] 300 balles [illegible] low middling à 72 [illegible] middling à 73 [illegible].

SUCRE—Le stock de sucre est modéré, la demande bonne et les prix sans changements. Aujourd'hui, les ventes se sont élevées à environ 300 boucauts, en divers lots à 8½ à 9 cts pour inférieur, 9½ à 9¾ cts pour le commun, 10¾ à 11 cts pour le bon commun, 11¾ cts pour le [illegible] seconde qualité, 12½ cts pour le jaune clarifié et 13½ pour le blanc clarifié de la nouvelle récolte, 10¾ pour le bon commun de la vieille récolte et 11¼ pour le fair. A l'encan, 59 boucauts ont changé de mains à 10¾ à 11¾ la livre.

MELASSE—Ce matin, la demande a été bonne, et les renforts arrivés, [illegible] le marché, ont été [illegible] prix indiquant une hausse de 1ct par gallon. Au moment [illegible] les ventes [illegible] 350 barils et 70 demi barils de la nouvelle récolte se sont vendus à 52c pour l'ordinaire, 54 pour la prime et 55 cts pour la choisie. A l'encan, 37½ barils se sont vendus à 45, 46 et 47 pour la mélasse de la vieille récolte et 52 pour celle de la nouvelle.

FARINE—Le marché est surabondamment pourvu de farine et les ventes, qui se bornent à de petits lots, ne se font que de temps à autre aux détaillants, qui, de leur côté, n'achètent que juste ce qu'il leur faut pour pourvoir aux besoins immédiats de leurs chalands. Nous n'avons aucune vente à rapporter aujourd'hui. Hier, sans avis préalable, 100 barils d'ordinaire extra se sont vendus à $8 60, 700 de bonne extra, à des conditions privées et 250 barils de l'extra choisie, à $8 75 le baril.

MAIS—Un lot de 300 sacs de maïs blanc s'est vendu à $1 70 le boisseau.

TABAC—Il y a quelques jours, un lot d'environ 85 boucauts de tabac du Maryland, light weight, classé medium ou à peu près, s'est vendu à un fabricant de la ville à 13 cts la livre.

FRETS—Le marché est très calme. Il y a maintenant dans le port un montant considérable de tonnage, tandis que nous n'avons que très peu de choses à expédier. Les taux, sur navires à voiles allant au Nord sont: $2 par balle de coton—$1 50 par boucaut de sucre et 50 cts par baril de mélasse. Sur steamers, 3 cts par livre de coton.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 16 décembre.

Il s'est opéré peu de changements aujourd'hui sur le marché monétaire. Le mouvement a peut-être été un peu plus marqué dans le change pour le Nord. L'or et l'argent ont encore été en bonne demande et fermes.—On verra, par les détails que nous donnons dans notre Bulletin Commercial, que les prix du coton se sont bien maintenus et que les transactions d'hier et d'aujourd'hui ont atteint le chiffre de 1200 balles, et que les sommes que nécessite ce chiffre sont beaucoup plus considérables que ne l'indiquent les opérations du change. Il n'est point permis de douter que les acheteurs étaient plus de fonds depuis les derniers arrivages de New York.—L'élection de treize directeurs de la Banque d'Amérique a eu lieu ce matin; MM. Chs Cavaroc, W. B. Schmidt, A. B. Carpentier, C. J. Leeds, J. Viosca Jr, M. Puig, D. Fatjo, Ant. Giraud, J. J. Fernandez, J. A. Seignouret, Chs Lafitte, P. Casenave et A. Tulbaut ont été élus. Les quatre derniers sont de nouveaux membres.

Le change à vue sur New York s'est vendu en assez grande quantité à ¾, 1 et 1¼ pour cent d'escompte; d'autres traites ont été vendues à 1½ et quelques-unes à 2. Il y a eu des ventes de traites à un et à dix jours de vue à 1¾. Les traites dites strictement de première classe ne sauraient être cotées au dessous de ¾ à 1¼, bien que nous ayons remarqué de bonnes signatures dans les négociations à plus bas prix.—Les Banques tirent toujours des checks au pair; les courtiers exigent le pair à ¼ d'escompte de traites à vue et à un jour de vue, suivant le montant dont on a besoin.—Le change étranger est resté calme, mais ferme. Les Banques tiennent le Sterling à 165, 166 à 167 et 170 pour leurs billets qui sont à 1¼ à 2 pour cent de prime. Les traites particulières peuvent être cotées à 162½ à 167½, mais une acceptation à vue sur Baring Bros a rapporté 170. 25 pour leurs billets, tandis qu'au dehors le marché est nominal à 3 50 à 3 40.

L'or, comme toute, a rapporté plus qu'hier. Les courtiers l'ont acheté à 53, 54 et 55 pour cent de prime, et l'ont vendu à 56 et 57. Les fortes sommes ont changé de mains à 55½ à 55¾. Des transactions ont eu lieu à 56½. L'argent est recherché à 41 à 45 pour cent de prime pour être envoyé à New York. On donne l'or au pair en échange pour les piastres mexicaines, mais celles-ci rapportent de temps en temps 1 à 1½ de prime. Elles se vendraient encore mieux si un quart des pièces envoyées d'ici à New York n'avait été rejeté dans Wall street comme étant "non commercial" et si les pièces rejetées ne perdaient pas 2 pour cent.

Les billets du Trésor passent au pair ou, dans quelques cas, sont à ¼ à ¾ pour cent de prime. Les courtiers offrent 1¼ de prime des billets de la Banque du Canal; ils en demandent davantage. Les billets de la Banque des Citoyens sont à 1 à 1¼ de prime. Les courtiers offrent 55 à 60 cts de ceux de la Banque du Crescent; il y a des acheteurs, depuis plusieurs jours, à 84 à 84½. Les billets de la Banque de la Louisiane sont plus fermes; ils rapportent 80 à 81, tandis que ceux des Marchands sont toujours cotés à 35 à 40.

La seule vente annoncée dans les actions comprend 20 actions de la Banque du Canal à 47 50. Une petite vente de bons de la ville, endossés par la Compagnie du chemin de fer de Jackson, a eu lieu à 63; ils ont tenu à 63. Les bons consolidés de la ville sont à 82 à 84. Les actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville sont cotées à 119 à 120, et celles de la Compagnie du Gaz à 125 à 126. Il ne s'est rien fait dans le scrip d'assurance.

LISTE MARITIME.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 16 décembre 1863.

Il n'y a pas eu d'arrivages aujourd'hui. Vendu 105 bœufs, 80 cochons, 10 veaux et 4 vaches. A vendre 977 bœufs, 950 cochons, 684 moutons, 94 veaux et 33 vaches.

Bœuf de l'Ouest 1re qualité, net 10 cts la liv.
" 2e " " 8 à [illegible]
" 3e " "
Texas, 1re qualité, par tête $30 à 45
" 2e " par tête $[illegible]
Veaux, 1re qualité, par tête $20 à 25
" 2e qualité, par tête $10 à 15
Cochons, par gr 8½ à 10 cents la livre.
Moutons, suivant la qualité, par tête $8 à 10
Vaches à lait, par tête, $60 à 91 gros.

ATTENTION

ATTENTION!!

La grande vente par le Shérif, du stock de quincaillerie du No 189 rue du Camp, sera continuée aujourd'hui à 10 heures et demie A. M.

Le Shérif procédera aujourd'hui, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, à la vente à l'encan de tous les meubles et effets contenus dans la maison située au No 189 rue du Canal, 2me District.

L'attention des marchands et des spéculateurs est appelée sur les ventes que M. D. E. Morphy, encanteur, annonce pour aujourd'hui.

M. E. Scott vend de l'eau de vie, du tabac, des jambons, &c., ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 54.

M. J. P. Boisseau vend du bœuf, du porc, des jambons, du fromage, &c. &c. ce matin, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasin et Gravier. Voir aux annonces.

Mr. F. F. Trinchard, vend des groceries, des provisions, des liqueurs et de la toile d'emballage, ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan rue Gravier, No 42.

Décédée mercredi, 16 décembre, à 11 heures du matin, Madame veuve Eulalie Bell, née Longer. Les funérailles auront lieu cette après midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa demeure, No 187, rue des Remparts, entre les rues Ste-Anne et du Maine. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister.

Décédé hier, à 6 heures et demie du soir, à l'âge de 68 ans, Auguste Follain, des Opelousas. Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé à l'encoignure des rues Roman et Chemin du Bayou.

$1000 DE RÉCOMPENSE. PERDUES OU VOLÉES,

A l'incendie de nos magasins, rue Tchoupitoulas, Nos 42 & 44, six mille trois cent dix piastres [$6,310] en billets des banques suivantes:
Banque de l'Etat de la Louisiane,
" des Citoyens,
" de la Nile-Orléans.
La récompense sera proportionnée à la somme rapportée ou à la valeur des renseignements qui seront donnés.
GRIEFF, BYRNES & CO. Nile-Orléans, 17 décembre 1863 17déc—6f

Changement de local.

MM. GRIEFF BYRNES & Co, se sont établis, d'une manière permanente dans les vastes magasins Nos 43, 45 & 47, de la rue Nile-Levée, entre les rues Poydras et Gravier, occupés jadis par MM. J. H. & I. N. Marks. Ils y reçoivent en ce moment leurs consignations habituelles et y continueront leur genre de commerce. 17déc—1m

MADAME SOPHIE,

54.........rue de Chartres.........54

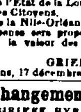

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'aux dames nouvellement arrivées, qu'elles trouveront chez elle un grand assortiment de belles dentelles noires et blanches, des étoffes pour robes, sorties de bal, fleurs de plumes pour coiffures et garnitures de robes, manteaux cachemires de l'Inde, cachemires brodés, velours pour robes et mouchoirs, passementeries, lingeries, parures en jais, et beaucoup d'autres articles. Les commandes de robes et chapeaux s'exécuteront du jour au lendemain. On demande aussi de bonnes ouvrières en robes et modes. 17déc—1m

Eglise Evangélique Française, Encoignure Gasquet et Liberty, au rez de chaussée,

SERVICE religieux tous les Dimanches matin à onze heures et demie, et catéchisme immédiatement après.

Dimanche prochain, 20 du courant, sermon de préparation à la Sainte-Cène, qui sera célébrée le Dimanche suivant, 27. 17déc—3f

Demande d'ouvrières.

ON demande des ouvrières pour les MODES et la COUTURE, chez Mme VOISIN No 36, rue de Chartres. 17déc—1f

VINS. VINS.

EN débarquement du navire Vorwaerts, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés—
30 barriques vins rouges, Pauillac.
[illegible] do do [illegible] frères.
[illegible] do do Cantenac.
[illegible] do do Château Dillon.
C. CAVAROC & Co., 116, rue Royale. 17déc—1f

Volée ou égarée

UNE [illegible] T[illegible] rues Roman et de la Harpe [illegible] 17déc—1f

Chapellerie Française, MAISON DREZ, Coin Canal et Chartres

Cette maison a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de recevoir un assortiment complet de CHAPEAUX [illegible] pour hommes et enfants [illegible] Geo. Washington. La maison DREZ fait sur commande toutes genres de chapeaux [illegible] 16déc—1m

AVIS.

UN DEMANDE, rue de Chartres, No 54, [illegible] de préférence à la machine. 16déc—1f

Bernard Turpin, ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONAIRE, No 93, rue de la Vieille Levée Entre St Louis et Conti 16 déc—1m

GROCERIE A VENDRE.

A vendre à l'amiable, pour cause de départ, une grocerie bien achalandée, située au coin [illegible]. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. [illegible]—6f

VINS—VINS

48 barriques vin rouge Ausone-Médoc,
19 barriques vin blanc Sauternes,
En débarquement du navire Vorwaerts. A vendre par A. J. TARDOS, 16 déc—1f 43 rue Vieille Levée

DIVERS—357 barils FARINE superfine, 46 barils PORC MESS, 550 barils POMMES DE TERRE Pinck-eye et Mecbar[illegible], 18 boucauts VIANDE, épaules et plats-côtés, reçus par le bateau à vapeur Duchess of Argyle et à vendre par JEROME B. VANHORN, 16 déc—6f Au coin des rues Magasins et Poydras.

Paragon Sugar Works.

A VENDRE—Un lot de sucre blanc raffiné de cette maison, en barils, pour l'usage des familles, au 97, rue de la Vieille Levée. 16déc—1sf

50 BARILS PORC MESS,
40 caisses huile d'olives,
5 barils raisins de Corinthe, frais,
1 caisse citrons frais,
10 caisses poivre noir,
10 barils pommes sèches,
40 caisses huile de charbon, raffinée,
10 barils drèches fraiche,
10 caisses blé Barrazin.
En débarquement de la barque Mustang, et à vendre par E. J. HART & CO., 16déc Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

La barque française HENRIETTE, capitaine Olivier, arrivée de Bordeaux, commencera son déchargement dans les cinq jours qui vont suivre. Les consignataires sont priés d'obtenir leurs permis et de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. [illegible] avec les agents, OSCAR BERCIER & Co. 17 rue St Louis

Le capitaine et les consignataires ou agents de la barque française HENRIETTE ne paieront pas les dettes contractées par l'équipage du dit navire. OSCAR BERCIER & Co, 15 déc—1 17, rue St Louis

Demande de Barbier.

ON demande immédiatement un bon ouvrier barbier chez V. Dubois, 58, rue Royale. On donnera de bons gages et un emploi permanent. 15 déc—

DEMANDE.

ON demande une personne pour prendre soin de jeunes enfants. Elle doit parler le français correctement et donner de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de ce journal 15déc—6f

EN débarquement du navire Vorwaerts, de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
3 balles de 20 milliers chaque bouchons pointus,
7 do do do do
20 barriques vin rouge St Julien,
50 caisses de 12 bouteilles Vermouth
OSCAR BERCIER & Co, 15 déc—7 17, rue St Louis

EN débarquement du navire HENRIETTE, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés—
115 barriques vin rouge St Emilion,
64 " "
29½ " "
250 caisses 12 bouteilles " Sauternes,
100 " " huile d'olives,
50 " 1100¼ boites sardines à l'huile,
7 balles 20 mi. bouchons pointus,
4 " 20 " réguliers
OSCAR BERCIER & CO., 15 déc—7 17 rue St Louis.

EN débarquement du navire GARIBALDI, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés—
40 barriques vin rouge Montferand,
10 " " Margaux,
10½ "
8 barriques vin blanc Ht. Sauternes,
10½ "
400 caisses 12 vin rouge,
100 " " blanc Sauternes,
50 " " vinaigre de vin,
50 barriques vin rouge St Emilion,
800 caisses 12 bouteilles "
OSCAR BERCIER & CO., 15 déc—7 17 rue St Louis.

A LOUER.

Magasin de la rue du Camp à louer

Une partie de l'ancien local de la Banque Crescent City, à l'angle des rues Canal et Carondelet S'adresser au WORSTED STORE DE DETER. 10déc—

M. G. J. JUILLIA ayant vendu son établissement (New Orleans Steam Mills) à Monsieur Paul Radelat, prie les personnes qui l'ont jusqu'à ce jour honoré de leur confiance de vouloir bien la continuer à son successeur.

New-Orleans Steam Mills,

Encoignure Quartier et Vieille-Levée, En face de l'Hôtel de la Monnaie.

MONSIEUR PAUL RADELAT, acquéreur du dit établissement, informe la clientèle que les mêmes soins dans le choix des marchandises et l'attention dans la fabrication seront continués, et que tous ses efforts tendront à maintenir la réputation de la maison si bien établie par son prédécesseur.

Toujours en main et au plus bas prix:
Farine de maïs—Gru, Secamité et toutes farines en général.
Toutes sortes de grains et Légumes secs.
Ainsi que Son de maïs, Son de blé, Avoine, &c., &c 10 déc—au31 d

AVIS.

UNE lettre importante qui nous était adressée, qu'on suppose avoir été mise à la poste de New-York le 21 novembre, à temps pour la malle du steamer "Cromwell", ne nous est point parvenue. La personne qui nous l'apporterait recevra une récompense convenable. E. J. HART & CO, 16déc—1nf. rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

AVIS IMPORTANT. C. MARMU, 60, rue Royale, entre Bienville et Conti,

A l'honneur d'informer le public en général qu'il fait des CARTES DE VISITE à $3 la douzaine et $2 la demi-douzaine, supérieures à celles de tout autre artiste de cette ville.

On louera un premier, pour servir de bureaux, deux belles salles, dont une faisant face à la rue Royale, avec installations de gaz, &c. S'adresser à C. MARMU, au 1er. 4déc—1m

TABACS A CHIQUER.

REÇU par les derniers arrivages, les TABACS à chiquer suivants—
75 caddies "Upper Ten", Navy, 1/2 liv.,
30 3/4 do Lemoine, Navy d'une liv.,
30 1/2 do Papers do do
40 1/2 do Peachleaf naturel,
20 1/2 do A. B. f leaf,
21 1/2 do Mason Gray, do
40 1/2 do Hazel Dell, do
40 1/2 do Aberhard, à 10 s, noir et doux,
20 1/2 do Watson & Co., à 10 s do
40 1/2 do John Robinson's Vieire qualité, naturel.
C'est le plus grand stock qu'il y ait en ville. On le vend en gros et il a été manufacturé pour ce climat. Nous avons aussi beaucoup de tous autres tabacs [illegible]. A vendre aux plus bas prix du marché, par MAYER BROS., rue Tchoupitoulas, No 51 1er déc—30f entre les rues Poydras et Natchez.

Salle de l'Eagle Steam Engine Company No 7.

Nile-Orléans, 15 décembre 1863.

A l'assemblée annuelle de cette compagnie, les officiers suivants ont été élus, pour servir durant l'année suivante:
*V. RAFFO.........Foreman.
E. HILBORN........1er Assistant
J. H. SPARR........2d Assistant
*M. HILBORN.........Secrétaire
*F. A. GEIGER..........Trésorier.
Pour Délégués à l'Association Charitable des Pompiers: *A. Menyler, *V. Raffo, F. A. Geiger.
Pour copie exacte des minutes M. HILBORN, secrétaire
*Réélus. 15déc—3

COMMIS-VOYAGEUR.

UN Français parlant l'anglais désire trouver une place de commis-voyageur, pour le haut du fleuve, jusqu'à St. Louis ou ailleurs et on l'exige. S'adresser au bureau de l'Abeille aux initiales M. J. L. 16déc—6f

Laine à broder.

REÇU par le Geo. Washington, et à vendre par C. JAUBERT & CO, 500 livres LAINE A BRODER, nuances diverses. C. JAUBERT & CO, 16 déc—6f 41, rue de Chartres

Traites sur Paris,

En montants à la convenance des acheteurs, par 15déc— J. AVET, enc. Vieille Levée et Bienville

AVIS AUX CONSOMMATEURS DE COKE.

LA Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans a réduit aujourd'hui le prix du Coke à une piastre le baril. 15 déc—6f WM. BROWN Trésorier.

LEÇONS A DOMICILE.

UNE jeune personne qui s'est consacrée à l'enseignement depuis plusieurs années, et qui y a acquis une expérience qu'elle s'efforce d'utiliser au profit des enfants qui lui sont confiés, désirerait donner des leçons à domicile. Elle enseigne le français, l'anglais, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, etc. Ses prix seront proportionnés à la difficulté des temps.

S'adresser au bureau de l'Abeille ou rue St Bernard, No 20, entre Morales et Bons Enfants. 15 déc—1(?)

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par la charte, savoir:

Nile Orléans, 14 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863, savoir....		$156,385 31
Primes sur risques d'incendie....	$113,372 92	
Primes sur risques de mer....	33,995 02	
Primes sur risques des rivières....	9,087 47	
		$156,385 31
A déduire, primes sur risques non expirés....	$21,505 00	
Primes remboursées....	4,463 76	
		$25,968 76
Montant des primes pour l'année 1863....		$130,416 55
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Risques d'incendies	$24,733 89	
Risques des mers...	24,854 89	
Risques des rivières	6,321 76	
	$56,110 54	
Réassurances....	8,458 4	
Dix pour cent remboursé....	4,703 22	
Profits et pertes, dépenses, taxes, taxe de revenu intérieur, escompte en mains, intérêt, &c.	32,304 60	
		104,577 19
Bénéfice net pour l'année expirée le 30 novembre 1863....		$25,839 36
En moins, montant réservé pour réclamations non réglées....		$ 11,600 00
		14,[illegible] 36
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Placé en actions de banque et en bons....		$154,129 50
Prêts garantis par des actions de banque et des bons....		16,937 70
Placés en actions des chemins de fer de la ville....		33,819 00
Effets pour primes....		39,5[illegible] 0[illegible]
Dû pour primes et en voie de perception		51,866 28
Scrip de différentes compagnies d'assurance		11,[illegible] 00
En caisse....		28,449 87
Total de l'actif....		$335,[illegible]78 87

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'il soit connu que, ce quatorzième jour de décembre 1863, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour la susdite ville, ont comparu personnellement O. GAILLARD président, et A. GRANGER, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi déposent et certifient que l'état ci-dessus et une copie correcte, véritable et fidèle des livres de la dite Compagnie.

O. GAILLARD, président, A. GRANGER, secrétaire.

Déclaré sous serment et signé devant moi ce 14me jour de décembre A. D. 1863

P. H. O'NEAL, 3me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer (après avoir mis de côté une somme suffisante pour faire face aux pertes non encore réglées et aux pertes que pourrait occasionner la dépréciation des actions et des bons) SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit, non encore payés aux détenteurs ou à leurs ayants cause, à partir du neuf février 1864.

La Compagnie assure, comme par le passé, aux taux courants de prime, contre les dangers des mers et des rivières contre les pertes et les avaries occasionnées par l'incendie.

BUREAU, rue Carondelet, No 3.

DIRECTEURS.
J. Leisy, C. Olivier.
James A. White, Ar. Miltenberger,
A. H. D'Meza, J. A. Stouse,
A. Bohn, A. Bidault,
J. Lemore, U. Larousseint,
P. [illegible] Jugé, fils, A. Marques,
15déc O. GAILLARD, Président.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1863.

L'ELECTION annuelle, par les actionnaires, de douze DIRECTEURS de cette Compagnie, pour douze mois, aura lieu, à ce bureau, le troisième LUNDI de décembre (21 courant) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. 1déc—au21déc R. E. MADER, secrétaire

Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans

Bureau, rue de la Commune, No 129, 3 Déc. 1863.

UNE élection de six directeurs de cette compagnie pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain, aura lieu à ce bureau, LUNDI, 4 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 4déc—au 4jan WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nile Orléans, 1er décembre 1863.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 4 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15½ de la rue Baronne. RICH. J. EVANS, 2 déc— faisant fonctions de secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

Nile Orléans, 1er décembre 1863.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 4 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15½ de la rue Baronne. RICH. J. EVANS, faisant fonctions de secrétaire.

BUREAU DU CHEMIN DE FER Du lac Pontchartrain,

Nile Orléans, 3 décembre 1863.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie par les actionnaires aura lieu dans le bureau, LUNDI, 4 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 4 déc—au 4 janv W. J. CARTER, Secrétaire.

The City Bank of New Orleans BANQUE DE DEPOTS,

Rue du Camp, No 28, coin Commune.

CETTE Banque achète et vend le Change étranger et le Change pour les Etats Unis, l'argent et l'or américains et étrangers et les billets qui n'ont pas cours. 1er nov— W. S. MOUNT, Directeur

AVIS.

PAR un acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, notaire, en date du 30 novembre 1863, j'ai révoqué les procurations que j'ai données, par deux actes au rapport du même notaire, l'une à Mayer Godchaux, à la date du 5 janvier 1858, et l'autre, à Joseph Simon, à la date du 19 mai 1859. Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1863. 11 déc—15f LEON GODCHAUX.

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres, No 137, au No 34 de la même rue, près Douane. 11 déc—3 m

Grocerie à vendre.

On offre à vendre, à l'amiable, une GROCERIE bien achalandée, située au coin des rues Morales et St Antoine. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 11déc—6f

BROCHE PERDUE.

IL a été perdu, samedi, une améthyste montée en broche sur émail bleu. Une récompense de cinq piastres sera donnée à la personne qui la rapportera au bureau de l'Abeille. 7 déc—

BON MARCHE! BON MARCHÉ! GRANDE VENTE DE CLOTURE DE Bottes et Souliers Chez J. J. WECKERLING, Encoignure Français et Moreau, 3e District

Avant le transfert de son magasin au coin Esplanade et Victoire, vis-à-vis le Dépôt de la Pompe No 9. 2 déc—2 m

CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin et de Piper Heidsick & Co.

VENANT D'ETRE REÇU et à vendre à l'Agence rue Tchoupitoulas, No 15:
40 caisses CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin en grandes et demi bouteilles.
30 paniers VERITABLE CHAMPAGNE Piper Heidsick & Co. en grandes et demi bouteilles, PLEINEMENT GARANTIS PAR LE SOUSSIGNÉ.
10 caisses champagne, cachet vert
B. E. CASTENDYK, 6 oct— rue Tchoupitoulas No 15.

Almanach pour 1864, A VENDRE A LA LIBRAIRIE MICHON & SCHWEITZER, 166—RUE ROYALE—166 15nov—1m.

REÇU PAR L'EVENING STAR, LE COLUMBIA ET LE YAZOO:

UN assortiment complet de Domestics & Fancy Goods pour être vendu immédiatement et au plus bas prix du marché, tels que indiennes de toutes nuances, des meilleures marques; cotons écrus forts, 4/4, 4/4 et 5/4, cotons écrus fins, 36 et 40 pouces; kerseys croisés et unis, cotonnades françaises, dito Ripka, Log Cabin et autres, de toutes nuances; denims forts; Chambray pour robes; cotons blancs tels que Longdale, Franklin, Blackstone, Green, Redbank et autres; tickings, stripe à chemises, mousselines de laine noires et couleurs, shirting et double largeur; alpacas noirs; satinets noirs fins, cottonades, chaîne Madras; serviettes à barres, ouvré fil; devants de chemises en toile, extra fins, 20 pouces de long.

Plus, 10 caisses véritable Hamilton Canton Flanel blanc et écru, comme on ne peut s'en procurer ailleurs.

Aussi—100 cartons rubans de toutes nuances et de toutes largeurs, choisis expressément pour le marché de la Nile Orléans, pour être vendus de suite.

30 nov—au 11 jan C. JAUBERT & Co, 41, rue de Chartres

AVIS.

LA Société existante entre MM GROSJEAN & RAYMOND étant arrivée à son terme, M. CH. RAYMOND continue les affaires comme par le passé pour son propre compte. Les personnes ayant des réclamations à faire valoir contre l'ancienne Maison GROSJEAN & RAYMOND, sont priées de se présenter pour être payées, et celles qui doivent de venir régler au plus tôt.

3déc—1m CH. RAYMOND, Liquidateur, Coin Royale et Bienville.

Monsieur CH. RAYMOND profite de cette occasion pour remercier ses amis et sa nombreuse clientèle pour leur patronage, et il les prie de vouloir bien continuer à l'honorer de leur confiance et venir acheter chez lui les meilleurs [illegible]. 3déc—1m CH. RAYMOND.

AVIS.

LA société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, a été dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Nile-Orléans, 1er décembre 1863. M. BONEY, ISAAC ISRAEL.

LE soussigné annonce qu'il continuera dorénavant les affaires en son nom, et pour son propre compte. 2déc—1m. M. BONEY, Rue Poydras, No 177

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés. Rue Gravier.

Jeudi soir, 17 décembre MUCH ADO ABOUT NOTHING, comédie de Shakespeare, suivie de JOHN JOHNES OR THE WAR OFFICE, vaudeville.

Académie de Musique.

SPALDING & ROGERS............Propriétaires.

Jeudi, 17 décembre 1863.

Continuation du succès de la célèbre Ecuyère française Mlle LOLA LEHMAN.

Les mercredis et samedis, il y aura spectacle à midi. Les enfants et leurs domestiques paieront 25 cts.

Grand Bal Paré et Masqué

POUR être donné par la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nouvelle Orléans, dans sa salle, au coin des rues Grands-Hommes et Champs-Elysées, 3me District,

La veille du jour de l'an, JEUDI, 31 décembre 1863.

—Directeurs—
*A P Valencia, *V Camagli, *J Orfila,
*J Liado, *M Mascaro, *F Ripoll,
A de Freitas, Théo. Galiolo, J J Wanner,
*J F Adams, *M J Davila, *P Hirsh,
J Powers, B Clarin, O Ammon,
*J Rivas, *V Frontaloni, Wm Thayer,
*L Ducasse, Joseph Leblanc.
—Commissaires—
A. Degeorge, Chs. Léon M. Pelayo, H. Beaudet, Juan Sonet, E. Beaudet, Chs Weiss.
*Comité d'invitation.

On peut obtenir des invitations pour dames en s'adressant à l'un des Directeurs ou au président, dans la salle de la Société.—Prix du billet, $1.

Les dames sont priées d'apporter leurs billets d'invitation, car personne ne sera admis sans billet.

17déc—17,19,21,23,25,28,29,30,31.

Grand bal paré et masqué, Donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, au Masonic Hall, JEUDI soir, 24 décembre 1863, (Veille de Noël)

Pour les fonds destinés à la construction d'une tombe —Comité—
*H Dreyfus, J Dubelon, L Ulm, C Schmid,
*W Reinerth, Fd Martin, A Vidal, F Martin,
*F Schumacher, *B Merib, F Koerner, E Dary,
J A Feuilloley, A Ivy, J Mering, J Schumacher,
T McMahon, C O Gerlein, C A Anderson.
*Commissaires.

Billets—Deux piastres.

Les Messieurs qui désireraient avoir des invitations pour dames sont priés de donner les noms à l'un des directeurs.

Les dames sont priées d'apporter leurs billets d'invitation, car personne ne sera admis sans billet.

Le comité se réunira tous les mercredis et vendredis soir. Il ne sera positivement pas vendu de billets à la porte le soir du bal.

Aucune invitation pour dames ne sera émise après la dernière réunion du comité, le soir du jour qui précédera le bal.

La buvette et le restaurant sont à louer. Pour les conditions, s'adresser dans la rue de Chartres, No 35 coin Douane, ou au No 137 de la rue Vieille-Levée, coin Toulouse. 24nov—3pe—et tj apre

Partant samedi, 19 courant, à 8 h. A. M.

POUR NEW YORK—Le steamer favori GEORGE WASHINGTON, fin marcheur, commandant E. V. Gager, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le 19 du courant, à 8 heures du matin, avec les malles des Etats-Unis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à A. MOULTON. 14 déc—6f Rue Natchez, No 31.

Voyages réguliers — deux fois par semaine Pour Port Hudson, Baton Rouge, Brulé Landing, Manchac, Plaquemines, Bayou Goula, Dominique's Landing, Donaldsonville, et tous les autres débarcadères le long de la Côte.

Le fin marcheur BLACK HAWK, Sam'l Ayles capitaine, E. McMahon, commis, quittera la Nouvelle-Orléans, Lundi et Jeudi à 5 heures P. M., et à son retour quittera Port Hudson, Mardi et Vendredi à 5 P. M. Quittera Baton Rouge, Mercredi et Samedi à midi—On se charge des affaires le long de la côte, pourvu que les passeports et les permis le permettent.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. G. BETTERTON, 15déc— No 56 rue Poydras, au premier.

A VENDRE,

UNE des meilleures boutiques d'huîtres, de fruits et de rafraîchissements. La maison sera également vendue à bas prix. Bonne occasion pour celui qui voudrait tirer parti d'un petit capital. Pour plus amples détails, s'adresser au No 133, rue Delord, près le Cercle Tivoli. 14 déc—au 31 déc

AUX MEDECINS ET AU PUBLIC. LE Dr. F. J. KRAMER, CHIRURGIEN ET VENTOUSEUR,

SAIGNE, pose les sangsues, extrait et nettoie les dents, et exécute d'autres opérations chirurgicales. Office et Résidence, au No. 148, rue [illegible] entre Toulouse et St. Pierre. 12déc—1m

Venant d'être reçu et à vendre—
500 caisses Pétards,
91 sacs drèche, orge.
L. G. McQUEEN, Rue Vieille Levée, Nos 75 et 77, 12déc—6f. Près Conti

BROTT & DAVIS, RUE GRAVIER, No 22, COIN TCHOUPITOULAS

En remerciant le commerce de la ville et celui de la campagne de leur généreux appui, appellent leur attention et celle du public sur l'immense stock de marchandises sèches qu'ils ont reçu par les derniers steamers—

JOBS de toutes espèces en marchandises sèches de fantaisie, bonneterie, broderies, &c. &c., à vendre à très bas prix.

Constamment en magasin:
COTONS ECRUS Standard 4/4, à draps,
COTONS BLANCS Standard 4/4 à chemises,
do second 4/4 do,
do de toutes espèces,

Le meilleur assortiment de coutils à matelas, Denims, Stripes à chemises, ginghams, jeans, battistes, kerseys unis dito imprimés, satins de toutes espèces et couleurs, casimirs de toutes espèces.

Un grand et magnifique assortiment d'indiennes rouges, bleues, garance, &c.

Le plus beau choix d'étoffes de deuil, à très bas prix. Egalement—Une consignation spéciale d'indiennes de printemps et linons les plus recherchés, à vendre par colis seulement.

Un bel assortiment de vêtements a été ajouté au stock et se recommande aux acheteurs par les genres et les prix des articles. 7 déc—

Ed. FROIDEVAUX

52..........Chartres..........52

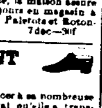

A l'honneur d'informer les dames que, vendant depuis le 1er octobre toutes ses marchandises à perte, DENTELLES, BRODERIES, CHAPEAUX, CONFECTIONS etc, etc., il peut encore, aujourd'hui que des commandes assez nombreuses à ses ateliers de modes sont venu diminuer les frais de mains-d'œuvre, les faire profiter d'une nouvelle baisse de prix, il cotera

Chapeaux élégants à $9 et 10, do riches à $11 et 12,

quelle que soit la nouveauté ou la qualité des marchandises françaises de modistes sur place, la maison assure les dames qu'elles les trouveront toujours en magasin à leurs dispositions. Façons de Robes, Paletots et Rotondes simples à $4 7dec—30f

CHANGEMENT DE LOCAL.

MME P. ROY a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et aux dames en général qu'elle a transporté son magasin de chaussures pour dames et enfants du No 122 de la rue Royale au No 156 de la rue du Canal, près Baronne, occupée jadis par le Dr Porter. Elle espère y recevoir le même appui qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. 10déc—4f

Remède de Donnaud contre la Calvitie.

HUILE PRÉPARÉE DE PALME ET DE MACE, POUR CONSERVER RESTAURER ET EMBELLIR LA CHEVELURE.

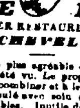

C'EST l'article le plus agréable et le plus étonnant qui ait jamais été vu. Le propriétaire a consacré tout son temps à le combiner et à le préparer. Chaque ingrédient est manipulé avec soin et employé dans les proportions convenables. Inutile de faire l'éloge de la préparation; qu'on l'essaie et on sera convaincu de son efficacité.

Les dames trouveront que non seulement il restaure brunit et embellit la chevelure, mais encore qu'il est indispensable à la toilette à cause de son parfum délicat et de l'odeur délicieuse de l'huile de Palme et de Mace.

A vendre à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par T. W. WRIGHT & Co, 21, Chartres, entre Canal et Douane. 1er déc—3 m—3 pe et D

AVIS aux personnes qui désireraient s'abonner aux publications françaises pour 1864.

HEBERT & ESCOUSSE, 131........Rue de Chartres........131

CETTE maison ne pensant pas tenir en disponibilité pour l'année prochaine, des abonnements aux journaux de modes, littératures, sciences, médecine, pharmacie et chirurgie, &c. &c., prie les personnes qui désirent des abonnements aux JOURNAUX FRANÇAIS de lui en donner avis LE PLUS TÔT POSSIBLE afin de ne pas éprouver de retard dans la réception de leurs abonnements.

HEBERT & ESCOUSSE Agents du Courrier des Etats-Unis et de la Cronica de New York, de la Mode Parisienne, du Moniteur de la Mode, du Conseiller, du Moniteur des Dames, du Journal des Demoiselles, de la Mode Illustrée, etc, etc, de l'Illustration, le Monde Illustré, le Journal pour tous, Echo des Feuilletons, Littérature de Lamartine, etc, etc, ainsi que tous les journaux de Médecine, Chirurgie, Pharmacie et Chimie publiés en France. 4déc—15f

AU PUBLIC. Mme LABLANCHE, La plus grande clairvoyante du monde, peut être consultée à sa résidence. 102.......RUE BIENVILLE.........102

IL n'est rien de plus étonnant que d'entendre un étranger vous raconter toute votre vie passée et en donner même les détails les plus intimes. Y a-t-il, parmi toutes les personnes qui ont consulté Mme Lablanche, une seule qui puisse nier qu'elle est une vue extraordinaire, qu'elle vous prend dès votre enfance et rappelle les incidents les plus remarquables de chaque jour de votre carrière? Qui donc, après l'avoir entendue, n'admettra pas qu'elle fait apparaître devant vous, de la façon la plus saisissante, les scènes de votre enfance et de votre âge mûr, les amis morts et absents, enfin qu'elle dévoile des secrets que l'on croyait enfouis dans le cœur? Ceux qui sont atteints de maladies incurables n'ont qu'à consulter cette dame extraordinaire qui doit son immense réputation aux guérisons qu'elle a opérées dans cette ville.

Mme Lablanche demeure au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au-dessous de la rue du Canal.

Consultations en français et en anglais. Prix modérés pour les dames et pour les messieurs. 26 nov—30

E. BORDELOIS, MARCHAND COMMISSIONNAIRE, IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c 41 ...... Vieille-Levée...... 41 NOUVELLE ORLEANS. 19nov—6m

DIVERS.
30 BARRIQUES VIN ROUGE MÉDOC,
50 " " Puisseguin,
100 " " St. Julien,
200 " " 1861,
40 " " ordinaire,
20¼ " vin blanc Sauterne,
200 caisses 12 bouteilles "
50 " 24½ "
1290 " 12 " vin rouge St. Julien,
10 quarts cognac Sutton 1861,
10 octaves " Otard,
20 barils vieux sherry.—A vendre par 18nov—3m E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41, rue Vieille Levée. Nouvelle Orléans, 19 novembre 1863. 19 nov—3m

Entrepot de Tapis, No. 19....Rue de Chartres.....No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, baguettes d'escalier, abat-jour, corniches et bandes que nous offrons à des prix modérés pour le comptant.
A vendre par A. BROUSSEAU & Co. 18nov—1m

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, linge fait, chapeaux et chaussures.

PAR E. ROGER & Co. JOSEPH HOLTZ, encanteur.

JEUDI, 17 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
150 lots de marchandises sèches de saison.
150 lots de linge fait, tels que paletots, redingotes et sacs, par-dessus, pantalons, gilets, &c, drap et casimir.
300 douzaines chapeaux feutre et casimir, noirs, gris et brune, pour hommes, et jeunes gens, chapeaux à plumes pour enfants, &c.
100 caisses bottes, souliers et brodequins.
Conditions à la vente. 16déc

Couverts en plaqué.

PAR E. ROGER & CO. JOSEPH HOLTZ, encanteur.

JEUDI, 17 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
300 douzaines Couverts en plaqué, unis et à filets.
Conditions à la vente. 16 déc

Beurre—Beurre.

PAR E. ROGER & Co., JOSEPH HOLTZ, encanteur.

JEUDI, 17 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
10 caisses beurre conservé en flacons de 1 et 2 livres.
Conditions—Comptant. 16déc

Jupons à ressorts.

PAR E. ROGER & CO, JOSEPH HOLTZ, encanteur.

JEUDI, 17 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
150 douzaines jupons, 15 à 40 ressorts.
Conditions—Comptant. 16 déc

Trois cents lots de marchandises sèches, étrangères et du pays.

PAR WM. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 17 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan rue de Chartres, No 10—
Draps, casimirs et satin de laine,
Mouchoirs Madras et batiste fil,
Indiennes anglaises, françaises et américaines,
Mousselines de laine, noires et en couleur,
Cotonnades et satinets,
Alpacas noirs et en couleur,
Popelines et Mozambiques,
Batiste blanche et brillantés
—EGALEMENT—
Une facture de Bontags, Eugénie et breakfast capes.
—EGALEMENT—
20 caisses bottes, souliers et chapeaux. 16déc

Porc, bœuf, jambons, bacon, breakfast, œufs, morue, pommes de terre, papier enveloppe, fromage, savon, huile de charbon, eau-de-vie, whisky, &c, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

JEUDI, 17 du courant, à 11 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier—30 barils porc mess, 40 barils bœuf mess, 10 tierçons et caisses jambons, 10 caisses bacon breakfast, 15 barils œufs, 100 caisses morue, 100 barils pommes de terre, 75 caisses fromage, 100 caisses savon de Castille et autres, 50 caisses huile de charbon, 15 barils huile de charbon, 15 barils bariotes rouges, 10 barils cidre, 200 rames papier enveloppe, 25 sacs sel, 25 caisses liqueurs, 25 bocaux confitures de fraises, eau-de-vie, whisky, vins, &c., &c. Egalement, une balance à plateforme. Conditions—Comptant 17 déc

Pommes de terre, morue, bœuf, porc

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

JEUDI, 17 du courant, à 11 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier—100 barils pommes de terre, 40 barils porc mess, 25 barils bœuf mess, 100 caisses morue, 50 caisses fromage, 50 caisses savon de Castille, 25 caisses huile de charbon, papier enveloppe, tabac, jambons, bacon, thé Young Hyson, vins, liqueurs, &c, &c. Conditions—Comptant. 17 déc

Vente péremptoire d'une pharmacie.—Drogues, médicaments, installations, étagères, installations de gaz, bocaux, fioles, parfumerie, comptoirs, vitrières, &c. &c.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier.

IL sera vendu, lundi 21 du courant, à onze heures du matin, au No 54 de la rue Gravier, tout le contenu d'une pharmacie bien garnie—drogues, médicaments de toutes espèces, installations de gaz, bocaux, fioles de toutes espèces, parfumerie, comptoirs, vitrières, caisses &c—et de première qualité et transporté au magasin pour être vendu. La vente est sans réserve. Conditions—comptant. 17 déc

Groceries, provisions et liqueurs

PAR F. F. TRINCHARD.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42—108 pipes de vin, 20 caisses vin rouge, 100 fréquins saindoux, 20 barils et 15 fréquins beurre, 10 caisses cidre, 200 barils pommes, 50 caisses morue, café, riz, lard, sucre, porc, tabac, chocolat, sel—Egalement, 10 rouleaux toile d'emballage. 17 déc

Bon! Bon!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, jeudi, 17 du courant, à 11 heures et demie du matin, au magasin No 16 de la rue Poydras—145 sacs son avarié sur la barque Grace, arrivée de Philadelphie. Conditions—Comptant. 17déc

Charbon de Locust Mountain, grosseur d'œuf.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu par écoutillons, au magasin No 47 de la rue des Magasins, samedi, 19 du courant, à 10 heures du matin—
[illegible] tonneaux charbon de Locust Mountain, grosseur d'œuf—[illegible] cargaison du brick [illegible] Conditions—Comptant 17déc

Farine! Farine! Farine!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, vendredi, 18 du courant, à 11 heures du matin, à l'entrepôt Delta—
112 barils farine avariée sur la barque Mary C. Mariner, arrivée de Philadelphie. Conditions—Comptant. 17déc

Articles sauvés lors du dernier incendie

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 17 du courant, à onze heures du matin, au coin des rues Tchoupitoulas et Natchez—Beurre, saindoux, jambons, bœuf, fromage, farine, pommes sèches, drèche, &c. Conditions—Comptant 17déc

PAR E. SCOTT, Encanteur.

JEUDI, 17 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de la Douane, No 54—10 barils huile de charbon, 8 barils whisky, 35 caisses chandelles star, 3 sacs riz 25 caisses vin [illegible] jeanne, jambons, bœuf, farine, Liverpool, sel de table en sacs, allumettes, eau de vie &c,&c 17 déc

Marchandises sèches, Habillements, Bottes, Souliers, Chapeaux, &c

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salles d'encan, No 69, rue de Chartres.

VENDREDI, 18 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres No 69—
100 lots marchandises sèches américaines —Aussi—
100 lots habillements, chemises blanches, chemises et caleçons en mérinos, habits, pantalons, &c. —Aussi—
100 caisses bottes, souliers et brodequins,
25 caisses chapeaux feutre, pour hommes et enfants. Conditions à la vente. 17 déc

Vente de Meubles.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salles d'encan, 69, rue de Chartres.

SAMEDI, 19 courant, à 10½ heures du matin, il sera vendu au coin des rues Natchez et Magasins (consulat de France) au premier—
Meubles de salon, lits en acajou, chaises, sofas, bureaux, &c.
Conditions, Comptant, en monnaie courante. 16déc

VENTE SPECIALE, Montres en or et en argent, de grande valeur.

PAR GABRIEL LEAUMONT, encanteur, Salle d'encan, No 69, rue de Chartres.

MARDI, 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 69:
200 lots de BIJOUX EN OR,
Tels que: Parures et demi parures, Chaînes de montres, Bracelets, Broches, Bagues, Epingles, Boutons de manche, pour dames et messieurs, Boutons de chemise, Croix et autres Bijoux; le tout en or et devant être vendu sans réserve aucune.
N. B.—Les bijoutiers trouveront, en assistant à cette vente, une bonne occasion de compléter leur assortiment.
Conditions comptant. 15 déc

Belle propriété située au faubourg Marigny.

PAR J. B. CROZAT, encanteur, Bureau No 96, rue Royale, près St Louis

IL sera vendu Samedi, 19 courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, mesurant trente pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur cent vingt pieds de profondeur; ensemble une maison briquetée entre poteaux, ayant quatre appartements, galerie et cabinet, puits, latrines, &c.

Conditions.

Moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit à six pour cent d'intérêt, et huit pour cent en cas de non paiement à échéance.

Actes de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Le plan est exposé à la Bourse. 15 déc.

Vente pour cause de départ.

PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau No 96, rue Royale.

IL sera vendu, lundi 21 du courant, rue de Chartres, No 93, encoignure Conti, à 10 heures, savoir—
Papiers peints, gravures, miroirs cadres, &c.
Conditions — comptant, payables en billets ayant cours. 17déc

AVIS.

SI M. BERNARD HÈRES est en ville, ou dans les environs, il est prié de passer à mon bureau pour affaire qui le concerne. LOUIS F. MAXENT, 15déc—3f 30 rue Toulouse.

DRAGÉES ET SIROP DE FER (TYROPHOSPHATE DE FER.) DE FOUGERA.

CETTE préparation approuvée par l'Académie Impériale de médecine de Paris, est journellement prescrite par les médecins les plus distingués comme le remède le plus efficace contre—

La Chlorose, Leucorrhée, Amenorrhée, Dysmenorrhée, Anémie, Dyspepsie, Perte d'appétit, Phthisie, Chorée, Névralgie, Palpitations de cœur, Insomnies, Inquiétudes d'esprit, Irritation des nerfs, Faiblesse générale, Pertes séminales etc—Prix du flacon $1 00, du 1/2 flacon 50 cents.

Agent E. E. MOUGIN, Pharmacien, Nouvelle-Orléans. Encoignure Dauphine et Douane 15oct—3pe—3 m

A LOUER.

PLUSIEURS GRANDS MAGASINS situés rue St. Louis, près du marché au sucre. S'adresser à EDW. DURRIVE, 9 déc—1 m No 3, rue St. Louis.

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

MADAME SOPHIE SEEUWS, No 53, rue Royale, encoignure Bienville, annonce à sa clientèle et au public, qu'elle vendra son beau stock de marchandises au prix coûtant. Elle vient de recevoir un assortiment de marchandises nouvelles qu'elle vendra également aux mêmes conditions afin de liquider promptement, telles que—Chapeaux de velours et soie, crins et pailles et chapeaux d'enfant en tous genres, rubans, fleurs, plumes, coiffures et parures de toutes espèces, une grande quantité de dentelles noires Chantilly et guipure de toutes espèces, collets brodés, velours, parures en point d'Alençon appliqués, point Duchesse, VALENCIENNES, &c. Un assortiment de pointes en dentelles de laine, des VOILETTES Chantilly, GUIPURES et un grand assortiment de FLEURS, et beaucoup d'autres articles trop longs à détailler. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant, afin de liquider promptement. 21 oct—3m S. SEEUWS.

LAFARGE HOUSE HOTEL DE PREMIERE CLASSE, 673........Broadway........673 NEW-YORK.

250 grandes chambres et chambres à coucher—Table d'hôte—Cuisine française.—A. LACHENMEYER propriétaire, ex-propriétaire de l'hôtel d'Orléans à la Nile Orléans.—N. B. On y parle le français, l'espagnol, l'allemand et l'anglais. 3déc—3m

TABACS ET CIGARES.

EN débarquement du schooner "Nightingale" arrivé de la Havane et en magasin—
200,000 Cigares
BREVAS, LONDRES, MEDIAS REGALIA & CONCHAS, des marques INTIMIDAD, INGENUIDAD, A GARCIA, EL SOA DE LARRANAGA.
20 balles TABACS DE LA VUELTA ABAJO.
A vendre par R. TROISGROS, 18 rue Douane, 13nov—1m entre Chartres et Vieille-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Vêtements. Vêtements.

PAR HOFFMAN & MARKS J. HOFFMAN, encanteur, Bureau, rue de Chartres No 38.

VENDREDI, 18 du courant, à midi précis, il sera vendu—
100 pardessus fins,
75 habits de tous les jours,
75 habillements fins,
75 sacs en casimir,
75 pantalons casimir noir fin,
50 pantalons casimir fantaisie fin,
50 pantalons doeskin noir,
75 gilets de dessous casimir et satinet, fins,
25 gilets de dessous velours soie,
25 gilets de dessous satin noir, &c, &c. 17 déc

Marchandises sèches, marchandises sèches.

PAR HOFFMAN & MARKS, J. HOFFMAN, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 38.

VENDREDI 18 du courant, à 10 heures du matin il sera vendu—
Casimirs mêlés soie fantaisie,
Draps français, noirs fins,
Satinets noirs et de fantaisie,
Cotonnades et denims,
Coutils à matelas et stripes,
Flanelles couleurs bleues, rouges, blanches fines 4,4 et 7/8,
Mousselines de laine noires et en couleur,
Alpacas
Jeans et kerseys du Kentucky
Cotons blancs et écrus,
Toile d'Irlande blanche fine,
Crash fil,
Indiennes anglaises et américaines
Mouchoirs toile et madras,
Crinolines corsets, &c,
—Egalement—
75 caisses parapluies, et
40 lots bijouterie fine or et plaqué choisis d'un magasin de détail 17dec

MULETS! MULETS!

40 têtes de jeunes Mulets venant d'arriver du Missouri—Vente à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu vendredi, 18 du courant, à 11 heures et demie, dans la cour de M. Elliott, dans la rue Perdido, entre les rues Baronne et Philippa
40 têtes de jeunes mulets
Conditions comptant. 17 déc

Huile de Charbon. Huile de charbon.

2500 gallons Huile de charbon. Vente à l'encan pour compte de qui il appartiendra.

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi 18 du courant, à 11 heures et demie, à l'entrepôt Home, dans la rue Fulton, près Poydras—250 caisses de 10 gallons chaque, huile de charbon.
Conditions, comptant. 17 déc

COTON. COTON.

250 balles Coton à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi 18 du courant à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp No 33
250 balles coton
Des échantillons seront exposés à la vente.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 déc

Barouche et Cheval à l'encan

PAR FRANCIS FERNANDEZ, E. GUTIERREZ encanteur.

SAMEDI, 19 du courant, à midi à l'écurie du Dr. Elliott, dans la rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu, sans réserve

Un beau cheval, une barouche et des harnais au complet. Le cheval est un très beau trotteur, il est doux et convient [illegible] conducteur ou à une famille. Il est garanti sous tous les rapports. Egalement, plusieurs beaux chevaux de selle et de buggy, de beaux trotteurs sains Conditions—Comptant 17déc

Propriété sur la rue Laharpe

PAR E. M. JACOBS encanteur

IL sera vendu samedi 19 décembre 1863 à midi précis à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Laharpe, Dorgenois, Rocheblave et Columbus mesurant 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Laharpe, sur 120 pieds de profondeur; ensemble une maison [illegible] ayant 2 chambres, galerie et deux cabinets, un grand hangar, puits, citerne, &c.

Conditions—$300 payable [illegible] octobre 1863, ainsi que les intérêts à 8 pour cent de date et [illegible] comptant. 16 déc

Vente sans réserve.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu samedi 19 décembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal sans aucune réserve—

Le privilège du bail [illegible] à raison de $5 par mois, payable à la fin de chaque mois [illegible] 31 juillet 1864 [illegible]

Un lot de terre situé au faubourg Tremé dans l'îlet renfermé par les rues Ste Anne [illegible] Marais et Prieur, ayant 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 90 pieds de profondeur [illegible] contenant une grocerie et l'autre un logement [illegible]. La propriété ci-dessus est assurée [illegible] au 31 juillet 1864 [illegible]. Acte pardevant A. Dreyfous notaire public 17 déc.

Propriété à vendre.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu JEUDI, 17 du courant à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, les droits, voies et privilèges y appartenant. Le dit terrain est situé dans le premier District de cette ville, il est désigné par le No 5 du terrain No 7, compris entre les rues Hevia, Gironde, Poydras et St Paul [illegible] le 22 avril 1864 [illegible] déposé comme plan No 161 à l'étude de F. Grima [illegible] 20 pieds 10 pouces [illegible] de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds, entre les lignes parallèles.

CONDITIONS—$3 000 comptant; le reste à un an de crédit avec billet hypothécaire portant 8 pour cent d'intérêt [illegible]. L'acte de vente pardevant [illegible] notaire public. 3déc—au 17déc

Jolie propriété sur la rue Villeré pour cause de départ.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu samedi, 19 décembre 1863 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, mesurant 27 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Villeré, entre Toulouse et St Louis, 32 pieds 5 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble une maison [illegible] chambres, citerne water works, un joli jardin sur le derrière &c. [illegible] Voir le plan à la Bourse. Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $600 [illegible] et le reste comptant. Acte par devant A. Dreyfous notaire public 17déc

Propriété à Alger.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu samedi 19 décembre 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs rue Royale—

Deux lots de terre contigus, désignés par les Nos 12 & 13, formant l'encoignure des rues Verret et Delaronde [illegible] Voir le plan au bureau de l'encanteur.

Conditions—comptant. 14déc.

Succession de Delphine Dupré. No 20,010.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 24 décembre 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs rue Royale entre Commune et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nile Orléans en date du 20 novembre 1863, la propriété foncière suivante, appartenant à la susdite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues de la Paix, de l'Union, Bagatelle, Grands Hommes et Casacalvo, borné d'un côté par la propriété de M Marc et de l'autre par celle de J. A Lacroix, mesurant, plus ou moins, environ 24 pieds de face à la rue de la Paix, sur environ 134 pieds de profondeur, les lignes courant parallèlement jusqu'à une certaine profondeur, puis fermant de manière à former une pointe ou angle. Ensemble une maison en bois ayant trois pièces et galerie, cuisine double, un vieux hangar, citerne, latrines, etc.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public 23 nov—25 30, déc 8, 16,24

Succession de William Walsh. No. 9,314.

PAR J. B. CROZAT, encanteur, Bureau No 96, rue Royale.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mai 1863 il sera vendu à l'encan, samedi, le 2ème jour du mois de Janvier 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, savoir

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent faisant partie du lot No. Sept, mesurant trente pieds (plus ou moins) de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, dans l'îlet borné par les rues Barthelemy, Millaudon, Constance et des Magasins.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Hugh Madden, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1er déc—1. 8. 17. 24. et 31.

Succession de Mary Curley, femme de Andrew Drysdale

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 9 janvier 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 décembre 1863, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir

Trois lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 3 de l'îlet renfermé par les rues Français, [illegible], St Jean Baptiste et Girod.

Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Français et St Jean Baptiste, mesure, 32 pieds de face à la rue des Français, sur 95 pieds de profondeur et face à la rue St Jean Baptiste—Ensemble une maison en bois de deux chambres, galerie et citerne.

Le lot No 2, mesure 32 pieds de face à la rue des Français sur 95 pieds de profondeur—Ensemble une maison en bois ayant deux chambres, cuisine, puits, citerne, latrines, &c.

Le lot No 3, mesure 33 pieds de face à la rue St Jean Baptiste, sur 64 pieds de profondeur—Ensemble une maison en bois ayant deux chambres et galerie, puits, citerne, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public 9 déc—17, 24, 31—jan 9.

VENTES JUDICIAIRES.

Camille Lacoste vs ses Créanciers.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,605.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 de Décembre 1863 et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi 29 de décembre 1863, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de comestibles, épiceries, vins, eaux-de-vie et liqueurs, situé à l'angle des rues Royale et du Maine, dans le 2me District de cette ville, et l'installation d'un magasin.

Aussi: un coffre fort.

Le tout cédé par l'insolvable à ses créanciers et suivant inventaire.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, shérif de la Paroisse d'Orléans 17déc—21,24,28,29

Jules Faivre vs. J. H. Ashbridge & Nephew.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,979—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, 17 de décembre 1863, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets contenus dans la maison située au No 189, rue du Canal, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi—Un PIANO.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans. 4déc—7,10,12,17

John H. Rehders vs J. Madison March.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 22 de décembre 1863, à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une Pharmacie située à l'angle des rues Roman et Bienville dans le 2me District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans 12 déc—16, 24, 26, 29

AVIS.

Le magasin de Pianos de A. PERRIER est transféré pour le moment rue Royale, Nos 260 & 264, entre les rues St-Philippe et Ursulines, ancien local. I.